



Refus de remboursement des frais par l'assurance.

Par **Aimen**, le **06/05/2013** à **10:09**

Bonjour,

j'ai eu un accident il y a 2 mois.

En effet, une personne m'est rentré dedans.

De plus, il n'était n'y assuré, n'avait pas de carte grise et était sous l'emprise de l'alcool.

Nous somme tout 2 allé à la gendarmerie mais sans déposer plainte.

On a quand même fait un constat à l'amiable (apparemment illisible par l'assurance).

Suite à ça, l'assurance décide de résilier mon contrat, mais d'après les closes, ils sont dans leur droit donc je ne reviendrai pas la dessus.

Aujourd'hui je reçoit un coup du service de recouvrement comme quoi il refusait de me rembourser les frais de réparation (1500€) car aucune plainte n'a été déposer et du coup, pas de procès verbale.

Je trouve ça hallucinant!!

je précise, je suis chez **Direct Assurance** et je suis assuré au tiers max.

S'il vous plait, pouvez-vous m'aider ?

Merci.

Cordialement.